

## PROCES-VERBAL

### ORDRE DU JOUR :

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2026

#### Finances - Administration Générale - Personnel

- Fonds de concours fléchés / affectation de l'aide sur l'aménagement des abords de la salle Scène M'Oie et la création du parking végétalisé ;
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation en remplacement de l'ancienne taxe d'habitation sur les logements vacants ;
- Modification des statuts du GIP Géo Vendée ;
- Mise en place du règlement du Conseil Municipal suite au renouvellement du Conseil Municipal ;

#### Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées - Culture

- Subvention de fonctionnement de l'accueil périscolaire / versement du solde ;

#### Aménagement – Voirie - Urbanisme - Environnement

#### Communication - Associations - Sports - Loisirs

- Tarif des encarts publicitaires de l'agenda 2027 ;

#### Enfance - Jeunesse

#### Bâtiments

#### Questions diverses

*Compte-rendu des commissions intercommunales*

*Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation*

*Calendrier des réunions*

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre, le Conseil municipal de la Commune de Saint André Goule d'Oie dûment convoqué le 1<sup>er</sup> septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à vingt heures sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2026

Présents : Jacky DALLEY, Francis GUÉRY, Natacha FONTENY, Anthony CARTEAU, Jean-Jacques ANNÉREAU, Flavie BARRÉ, Francky CHAPLEAU, Christophe CHAUVIGNÉ, Wilfried DAHERON, Estelle FOINARD, Mélanie GODARD, Marion LIMOUSIN, Stéphane METAYER, Sophie MISSLIN, Muriel PICHOT, Chantal ROCHÉREAU, Catherine ROUSSELOT, Arnault VANDEN-OOSTENDE

Absents excusés : Nicolas ALLIN (pouvoir à Sophie MISSLIN)

Christophe CHAUVIGNÉ est désigné secrétaire de séance.

| Membres en exercice | Présents | Votants | Quorum |
|---------------------|----------|---------|--------|
| 19                  | 18       | 19      | 10     |

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance

#### Approbation du procès-verbal de séance du 15 juillet 2026 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, le **procès-verbal est adopté à l'unanimité**



**D72-2026 / OBJET**

**Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts pour l'aménagement d'un parking végétalisé avec gestion des eaux pluviales à la parcelle.**

Monsieur Le Maire rappelle que l'article 5215-26 du CGCT prévoit « que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils Municipaux concernés.

Le versement d'un fonds de concours est autorisé si 3 conditions sont réunies :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (superstructure ou infrastructure) ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil de communauté et du ou des Conseils municipaux concernés.

Pour la période 2023-2026, dans le cadre du pacte fiscal et financier, les modalités de répartition et d'attribution ont été définies par la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, sur la base de 2 enveloppes :

- Enveloppe n°1 : 700 K€ /an : Équipements non fléchés ;
- Enveloppe n°2 : 300 K€/an : Équipements fléchés en lien avec les thématiques du projet de territoire nécessitant également des investissements communaux :
  - la mobilité (exemple création de liaisons douces, et autres pistes cyclables...);
  - la rénovation thermique et la transition énergétique (travaux visant à réduire la consommation énergétique ou à permettre une production d'énergie) ;
  - la construction ou la rénovation de logements.

Pour la commune de Saint-André-Goule-d'Oie, le scénario de répartition validé par le Conseil Communautaire permet à la commune de bénéficier d'un montant annuel de 57 917 € sur l'enveloppe n°1 et 24 821 € sur l'enveloppe n° 2.

Pour le financement des projets, il est possible de solliciter un montant de fonds de concours sur la base des sommes cumulées sur la période 2023-2026.

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération D24-2024 du 8 avril 2024, l'enveloppe n°1 a été mobilisée sur le projet de construction de la salle polyvalente

Il rappelle que par délibération D61-2025 du 6 octobre 2025, l'enveloppe n°2 a été envisagée pour la création d'une liaison douce rue de la Madone. Il propose au Conseil Municipal de plutôt mobiliser cette aide sur le parking végétalisé de la salle. En effet cette réalisation entre dans les objectifs de transition énergétique notamment en raison de la prise en compte de la gestion des eaux pluviales à la parcelle et de la végétalisation.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte la modification de la demande initiale et précise les éléments de la nouvelle demande seront les suivants :

| Objet de l'aide                                                         | Date de commencement des travaux | Montant HT des travaux, maîtrise d'œuvre et bureau de contrôle | Financement                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aménagement d'un parking végétalisé avec gestion des eaux à la parcelle | 28/10/2024                       | 290 854 €                                                      | Fonds de concours 2023 - 2026<br>enveloppe n° 2 : <b>99 284 €</b><br><b>autofinancement : 191 570 €</b> |

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **VALIDE** la demande de versement d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Saint- Fulgent - Les Essarts de 99 284 € au titre de l'enveloppe n°2 pour le projet d'aménagement d'un parking végétalisé avec gestion des eaux pluviales à la parcelle ;
- ✓ **NOTIFIE** cette délibération au Président de la Communauté de communes ;

**D73-2026 / OBJET**

**Taxe sur la vacance des locaux d'habitation en remplacement de l'ancienne taxe d'habitation sur les logements vacants**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de finances pour 2026 a fait évoluer la fiscalité sur les logements vacants. Actuellement, il existe deux taxes distinctes, applicables l'une ou l'autre en fonction de la commune où le bien immobilier vacant se situe.



Ces deux taxes fusionneront en 2027 et l'article 1406 bis du code général des impôts prévoit que le Conseil Municipal doit instituer, avant le 1<sup>er</sup> octobre N-1, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation en remplacement des taxes précédentes s'il souhaite pérenniser cette redevance.

Monsieur Le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et demande ensuite au Conseil Municipal son avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **D74-2026 / OBJET**

#### **Approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée**

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral.

La convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant, annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- ✓ **DONNE POUVOIR** à M Francis GUÉRY représentant titulaire, ou M Wilfried DAHERON, représentant suppléant, de la commune de Saint André Goule d'Oie au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ;
- ✓ **PREND ACTE** que le présent avenant prendra effet après accomplissement de l'ensemble des formalités requises par les textes applicables et la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

#### **D75-2026 / OBJET**

#### **Règlement intérieur du conseil municipal**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit adopter un règlement intérieur qui fixe les modalités de son fonctionnement ainsi que les droits des élus au sein de cette assemblée.

Ce document constitue la référence pour les élus et permet aux membres du Conseil Municipal de remplir leur mandat de façon efficace et démocratique.

Les règles de fonctionnement du Conseil Municipal doivent avoir pour principe le respect de la liberté d'expression des conseillers et leur information complète et éclairée.

Le règlement intérieur annexé précise les éléments suivants :

- Organisation des séances du conseil municipal,
- Tenue des séances du conseil municipal,
- Organisation des débats,
- Bureau municipal et Commissions
- Règlement intérieur (modification et application)

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du règlement et en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil municipal qui vient de lui être détaillé et annexé à la présente délibération.



#### Autres points abordés :

- Point sur la veille foncière de l'îlot de centre bourg par l'Etablissement Public Foncier : L'étude de sol, et l'évaluation des domaines sont en cours en accord avec les propriétaires des parcelles concernées ;
- Ligne de trésorerie : aucun déblocage de fonds n'a été nécessaire pour le moment ;
- Réunion prévue avec les agents des services techniques le 5 octobre 8H30 pour discuter de l'aménagement de leurs emplois du temps et envisager la mise en place d'astreintes le samedi ou le week end.
- Calendrier des réunions de conseils début 2027.
- Arrivée de deux stagiaires une élève deuxième année « service à la personne » et un jeune en observation professionnelle au service espaces verts.

### Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées – Culture

#### **D76-2026 / OBJET**

#### **Subvention de fonctionnement de l'accueil périscolaire / versement du solde**

Mme Fonteny adjointe en charge de ce dossier rappelle que par délibération D08-2026 le 12 janvier 2026 la commune a octroyé une subvention de 38 444,85 € à l'accueil périscolaire pour son fonctionnement en 2026 et a prévu le mode de versement suivant :

En janvier 80% de la subvention arrondi à l'entier supérieur soit 30 756 € puis en septembre versement du solde en fonction des besoins de l'association.

Compte tenu du budget prévisionnel actualisé présenté par le bureau de l'association en juillet, le solde de la subvention sera nécessaire et permettra de finir l'exercice à l'équilibre.

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **VALIDE** le versement du solde de la subvention soit 7 688,85 € à l'association les P'tits loups pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire.
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire et en son absence au 1<sup>er</sup> adjoint, pour mettre en œuvre cette décision.

#### Autres points abordés :

- Retour sur le pot de remerciement organisé pour les bénévoles du restaurant scolaire ;
- Retour sur la 1<sup>ère</sup> semaine de rentrée scolaire ;
- Organisation du service du restaurant scolaire avec le départ d'Emilie VEILLON ;
- Retour sur les actions menées pendant la canicule et réflexion sur les nouvelles contraintes imposées aux collectivités ;
- Attribution des nouveaux logements construits par les bailleurs sociaux aux chaumes ;
- Réunion de la commission : **jeudi 17 septembre 20H**

### Aménagement – Voirie – Urbanisme – Environnement :

#### Points abordés :

- Point sur le lotissement les coccinelles : le permis d'aménager est déposé – Le dossier de consultation des entreprises pourrait être mis en ligne à l'automne et permettrait de connaître plus précisément le coût total des travaux et d'en fixer le prix de vente.
- Marché de voirie : restitution de la réunion intercommunale du 3 septembre ;
- Voirie : pour établir un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) il faut disposer d'éléments chiffrés il sera donc demandé à un bureau d'étude de travailler sur la tranche 2 de la rue de la Madone et sur la circulation de la rue du Baillargeau à la rue de la Croix Charrette.
- « SERIOUS GAME » : Proposition faite aux élus de participer à une mise en situation sous forme de jeu pour permettre de mieux appréhender l'urbanisme dans les cœurs de bourg. Les élus sont invités à y participer le 27 octobre à 18H30
- Prochaine réunion de la commission : **Lundi 21 septembre à 20H**

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.



**D77-2026 / OBJET****Tarification des encarts publicitaires pour le calendrier de fin d'année**

Monsieur CARTEAU adjoint en charge de ce dossier présente le bilan financier de la publication de l'agenda 2026 et sur proposition de la commission propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs pour l'agenda 2027. Les tarifs s'établiraient ainsi de la manière suivante :

| Format encart   | Tarifs 2026 agenda 2027 |
|-----------------|-------------------------|
| 9 cm par 5 cm   | 90 €                    |
| 19 cm par 5 cm  | 150€                    |
| 19 cm par 12 cm | 200 €                   |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'exprimer, celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **FIXE** le tarif des encarts publicitaires pour le prochain calendrier tels qu'indiqués ci-dessus.

Autres points abordés :

- Bulletin de septembre : contenu et distribution
- Ecole du sport : Le cours de découverte est prévu cette semaine. Les enfants pourront directement s'inscrire ce soir-là.
- Assemblées générales : 1001 Goules – et Les Dynamiques. Ces deux associations se portent très bien tant au niveau des inscriptions que financièrement. La danse propose un cours de Zumba en plus cette année et le Théâtre va investir dans des matériaux ignifugés pour les décors.
- Modification du règlement de locations des salles communales : La commune envisage de permettre le paiement par carte bancaire. Il faut réfléchir à adapter le règlement des salles notamment en ce qui concerne les arrhes demandées.
- Manifestations à venir : La Josephine,
  - Rencontre avec les bénévoles qui réalisent les décorations de Noël le 17 septembre à 18H30 pour écouter leur proposition et prévoir les achats
- Rappel de date : Vœux des élus de Saint André Goule d'Oie à la population le 9 janvier,
  - vœux de la Communauté de communes organisés cette année à Saint André Goule d'Oie le 14 janvier.

**Enfance – Jeunesse**Points abordés :

- Compte rendu de la commission du 26 Août ;
- Prise en charge par la commune des frais d'abonnement au système d'ouverture de la porte du foyer ;
- Retour sur le Bubble Foot organisé par Anim Jeunes.

**Bâtiments**Points abordés :

- Climatisation de l'accueil de loisirs la commune s'est positionnée mais doit intégrer le programme EducRénov
- Point sur local de stockage des associations : réunion avec les associations prévue le **mardi 6 octobre à 19H à la mairie**



## Questions diverses

### Compte-rendu des commissions intercommunales :

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aménagement – Urbanisme - Habitat | <p>Restitution : Francis GUÉRY</p> <p>Thèmes abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Explication de la construction d'un PLUiH et de son utilité de son évolution,</li> <li>• Présentation du PLUiH de St Fulgent Les Essarts, et de sa particularité l'urbanisme de projet,</li> <li>• Présentation du service ADS (autorisation du droit des sols)</li> </ul> |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

### ⇒ Commande publique

| Date     | Numéro    | Objet                                      | Tiers        | TTC         |
|----------|-----------|--------------------------------------------|--------------|-------------|
| 23/07/26 | DF81-2026 | Formation SST                              | ASM          | 74,40 €     |
| 11/08/26 | DF82-2026 | Programme de voirie 2026                   | Solfultrap   | 47 042,70 € |
| 20/08/26 | DF83-2026 | Ecole du sport 2026-2027                   | In Sport     | 4 466,23 €  |
| 20/08/26 | DF84-2026 | Bac plonge salle Scène M'Oie               | Fauchet      | 3 295,74 €  |
| 20/08/26 | DF85-2026 | Achat de deux nouvelles urnes              | Fabrègue     | 635,40 €    |
| 24/08/26 | DF86-2026 | Défibillateur Scène M'Oie                  | Idéalisis    | 574,80 €    |
| 24/08/26 | DF87-2026 | Chauffe-eau foyer des jeunes               | JG Energies  | 556,54 €    |
| 24/08/26 | DF88-2026 | Logiciel de gestion des DICT               | Sogelink     | 918,90 €    |
| 28/08/26 | DF89-2026 | Pile lithium pour serrure foyer des jeunes | Caillet      | 30,07 €     |
| 03/09/26 | DF90-2026 | Sapins de Noël                             | La Sapinière | 487,85 €    |

### ⇒ Renonciation au droit de préempter

| Titulaire du Bien | Parcelle (s) | Lieu                            |
|-------------------|--------------|---------------------------------|
| Vendée Logement   | ZX237        | 11 bis rue de la croix Charette |

## Conseils Municipaux 2026 et 2027 – 20H

|            |            |            |          |       |        |
|------------|------------|------------|----------|-------|--------|
| 5 octobre  | 2 novembre | 7 décembre |          |       |        |
| 11 janvier | 8 février  | 8 mars     | 18 avril | 2 mai | 6 juin |

Levée de la séance : 22H15

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 8 septembre 2026

|                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le Maire :</p> <p>Jacky DALLEY</p>   | <p>Le Secrétaire de Séance :</p> <p>Christophe CHAUVIGNÉ</p>  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

